

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du dix-sept octobre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Lyes DAIBECHE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Martine ROBERGE ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD, Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; David PERRAULT ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL.

Absentes : Elisabeth DURAND, Virginie BOTTAIS.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7 – Voix délibératives : 27

2022-85

**CONVENTION CHANTIER JEUNES AVEC LOGÉOSEINE
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Dans le cadre de l'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB), les collectivités territoriales et les organismes HLM sont amenés à œuvrer en coopération afin de concevoir des plans d'actions répondant à des besoins repérés conjointement dans les QPV, concernant aussi bien le cadre de vie que la tranquillité résidentielle ou encore la cohésion sociale. Ce dispositif est rattaché au Contrat de Ville.

Après la réalisation d'un premier diagnostic en marchant, un programme d'actions est défini pour répondre aux problématiques et aux besoins rencontrés dans le quartier. En partenariat avec l'organisme HLM Logéoseine, la ville s'oriente vers un Chantier jeunes.

Cette opération offre aux jeunes participants une première approche du monde du travail et une valorisation de leur image. Encadré par des animateurs, un groupe de jeunes effectue des travaux de réfection (peinture) dans le parc du bailleur social situé dans le QPV. À la fin du chantier, ces jeunes peuvent bénéficier d'un financement partiel du permis de conduire.

À cet effet, le partenariat mis en place fait l'objet d'une Convention entre la Ville et le bailleur social Logéoseine pour un chantier jeunes programmé aux vacances de la Toussaint 2022.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Marie-Hélène HANIVEL,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et Logéoseine et tout document s'y rapportant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Publié le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221027-2022-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT